

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Assurance :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2638

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAMRANI HASSANE

Date de naissance :

Adresse : HAY QADSIR EL FAJR EN N°58

BERNOUSSI

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*DR HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 28, N° 69, Hay El Qods en Iact
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tel. : 022.73.78.51*

Date de consultation : 14/07/2020

Nom et prénom du malade : LAMRANI KELTOUM Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Allech gyneco

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

*ACCUEIL
MUPRAS*

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
11/07/2023			150.00	SSAN CHEFFI Dr. Hay El Oocis en face Zahra - Sidi Benmoussi Tel : 022.73.78.51

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OFFICIELLE DU DOCTEUR BERNARD	04/10/20	395,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bil

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan CHEFFI
Médecine Générale

Diplômé en Echographie
de l'Université de Montpellier

الدكتور حسن الشفي
الطب العام

دبلوم في التشخيص
العلمي بالصدى جامعة مونبلي

Casablanca, le ...

4/10/2020

LAMRANI Keltoum

123110

Gentoring 160 mg
123110



64.10

Maximine 15
100 mg x 2

AXIMYCII

PPV 64DH10

P.P.V. : 40,40 DH
ribué par COOPER PHARM
Mohamed Diouri - Casablanca
; 118001 100293

PHARMACIE GHORANI
Dr. H. R. 116 Sidi Bernoussi
Dr. 2 N° 116 Sidi Bernoussi
Rue Al Qods
Quartier Al Casablanca

10.10 Meteo 100 mg
411100 mg x 3

Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 45,00 DH
118001 141548

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
N° 69, Hay El Qods en face
Mosquée Fatima Zahra - Tel. : 02 378 51
BANCA - Tel. : 02 378 51
حي القدس (أمام مسجد للاقاطمة الزهراء) سيدى البرنوصي
Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) Sidi

1 am j
51.30
Reva fine 51.30

35.70x2 voile

MD 2011

200745 1
03 2023
35.70

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) Sidi

05 22 73 78 51 الهاتف:

200745 1
03 2023
35.70